# Rapport financier de l'année 2022

**Présenté pour validation en Assemblée générale**

**23 mai 2023 (à Issy les Moulineaux)**

Mai 2023

# Rapport financier du trésorier et de la trésorière adjointe pour présentation à l'assemblée générale de CUF du 23 mai 2023

Les comptes administratifs 2022, qu'il nous revient de vous présenter, ont été validés le commissaire aux comptes et le conseil d'administration qui s'est réuni à distance 25 avril 2023.

Les activités en 2022 ont pu se poursuivre dans une modalité de travail désormais transformée par la crise Covid : l'utilisation de la visio est largement majoritaire, transformant les manières de faire du collectif. L'outil permet une mobilisation aisée des acteurs, mobilisation indispensable à la construction d'un collectif. Il réduit les coûts et accélère les démarches.
CUF a toutefois maintenu, en 2022 quelques espaces de rencontres en présentiel : ces temps de rencontres plus rares, se font désormais plus facilement à l'étranger ou à l'occasion de plusieurs réunions rassemblées en un seul lieu et date.

Cette année, et malgré l'annulation subie et in extremis des RAICT, l'exercice budgétaire de Cités Unies France se clôt à l'équilibre, et même légèrement excédentaire, à + 13 726 €.

Plusieurs facteurs expliquent ce résultat.

Du coté des recettes :

- Les cotisations des adhérents se sont maintenues à un niveau élevé, avec une légère hausse de 20 000 € par rapport à 2021 soit un montant de 814 448 € ;
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a apporté son soutien à l'association à hauteur de 480 00 €, (une légère baisse de 10 000 Euros par rapport à l'année précédente) et l'Agence Française de Développement a reconduit sa subvention à hauteur de 100 000 € (+ 25 000 € qui se sont ajoutés pour les Rencontres, en légère baisse également par rapport à l'année précédente) ;
- Une convention a été signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour une nouvelle subvention à hauteur de 25 000 euros ;
- Le versement des frais de gestion liés à l'hébergement de l'association et au suivi des activités du « Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine », pour un montant de 41 674 euros.

Du coté des dépenses :

- La masse salariale reste stable : à deux départs, dont le poste de direction, et un recrutement en interne pour le poste de direction ont succédé deux recrutements externes pour les postes devenus vacants (chargé de mission et chef de service), et un appui ponctuel pour 6 mois, maintenant les effectifs à 13 salariés. Un décalage dans le temps de deux mois a permis d'équilibrer l'augmentation de l'indice du point des salaires intervenue en cours d'année.
- Les frais de déplacement et missions restent réduits : 2022 est une année de préparation de mission et activités programmées en 2023. Le volume des déplacements reste tout à fait comparable à celui de l'année passée (26 920 Euros)

- Les frais de structures sont en baisse, grâce notamment à gestion rigoureuse des frais de bureautique et fourniture. Suite à une longue négociation avec le bailleur tout au long de l'année 2022, la clôture du litige a permis d'obtenir début 2023 un dédommagement sous forme de franchise, réduisant en 2022 le montant des frais liés aux locaux et permettant d'envisager pour 2023 des travaux nécessaires à la modernisation de nos actuels locaux.

**Autres faits marquants de l'exercice**

- Les 13èmes rencontres de l'action internationale des collectivités (RAICT), ont été annulées du fait d'un incident technique chez l'hébergeur et son impossibilité d'accueillir l'événement. Cette annulation in extremis a conduit l'association à provisionner en risque 90 000 Euros pour faire face au risque de perte de financement. L'annulation engendre également un décalage des activités programmées en 2022 dans le temps (fin 2022 et en 2023). *Début 2023, un accord à l'amiable permet d'envisager une issue équilibrée à ce dossier (le protocole transactionnel entre Cités Unies France et la Cité des Sciences et de l'industrie est en cours de rédaction).*
- La réalisation d'une grande partie des activités dans le cadre du fonds de solidarité lié au Liban
- Un fonds de solidarité Ukraine a été ouvert suite au déclenchement du conflit en février 2022. Ce fonds a réuni 350 000 Euros ; les premières activités ont été lancées au cours du second semestre 2022.
- Continuation du dispositif DCOL (8 collectivités accompagnées)
- Réécriture du projet stratégique 2023 – 2027, co-construit en 2022, avec membres et partenaires, et avec le soutien d'un cabinet de consultants
- Remboursement en juin 2022 de l'emprunt contractualisé en 2019 et contractualisation d'un nouvel emprunt bancaire en novembre 2022 pour faire face aux difficultés de trésorerie anticipées en fin d'année 2022
- *Départ début 2022 de la directrice générale, Mme Geneviève SEVRIN remplacée en mars 2022 par Mme Virginie ROUQUETTE, salariée au poste de cheffe du service Appui – conseil aux collectivités*

Les fonds associatifs et réserves cumulés se chiffrent à – 294 003 € au 31 décembre 2022.

## Les perspectives pour 2023

Les résultats équilibrés de l'année 2022, sont, nous l'avons vu, dus à un maintien de la confiance des collectivités membres et de nos partenaires et une gestion rigoureuse des dépenses.

Le projet stratégique, élaboré en 2022 pour 2023 - 2027 de Cités Unies France pose 4 priorités :

- Conforter Cités Unies France comme la tête de réseau de l'AICT française
- Valoriser le rôle international des collectivités territoriales dans la résolution des grands enjeux mondiaux
- Coordonner et favoriser la mise en relation et les synergies entre acteurs de l'AICT
- Développer les outils à disposition des collectivités territoriales

Dans un contexte international complexe, marqué par l'émergence de crises structurelles (climat, énergie…) et de crises aigues (conflit en Ukraine, tension des relations au Sahel…) ce projet a donc pour fondement de renforcer et amplifier la reconnaissance des collectivités et leur action internationale dans la construction de la gouvernance mondiale et de les outiller pour leur permettre de remplir pleinement cette mission.

La déclinaison opérationnelle de notre ambition se concrétise autour d'un plan d'action décliné en deux grands axes opérationnels :

- ✓ Révéler la densité et la richesse de l'AICT française pour démultiplier la diplomatie française
- ✓ Renforcer l'ingénierie des collectivités territoriales françaises engagées à l'international

D'un point de vue budgétaire : l'ambition pour 2023 est double :

- renforcer notre attractivité auprès de nouvelles collectivités françaises afin qu'elles viennent consolider l'assise politique et financière de notre association. En ce sens, Cités Unies France a engagé en 2022 et poursuivra en 2023 une différentiation plus marquée, clarifiée et visible entre adhérents et non adhérents.
- renforcer notre partenariat avec les partenaires avec lesquels nous partageons des objectifs stratégiques, au premier rang duquel Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et Agence Française de Développement. Avec l'AFD, l'évolution des outils financiers permet d'envisager un renforcement du partenariat sur lequel Bureau Exécutif et l'équipe technique de CUF mènent actuellement une réflexion approfondie. Les partenariats sur des collaborations stratégiques ne seront pas oubliés : Caisse des Dépôts et Consignation, Platforma, CGLU partagent avec CUF des objectifs communs qui constituent autant de leviers pour des projets communs.

A terme, cette approche permettra de continuer d'avancer sur la reconstitution de nos fonds associatifs.

<u>Présentation du budget 2023</u>

Du côté des **recettes,** ce budget est basé sur les éléments suivants :

- Une augmentation des cotisations à hauteur de 855 000 €, avec des services facilités ou réservés aux adhérents
- Le montant de la subvention de la DAECT a été revu à la baisse : 440 000 euros,
- Subvention de l'AFD, en soutien à la mise en œuvre du dispositif DCOL mais à d'autres activités encore en cours de définition, dans le cadre d'un partenariat stratégique renouvelé
- Subvention de l'UE dans le cadre du programme Platforma, en soutien aux activités de plusieurs groupes thématiques
- Subventions de CGLU, du ministère de la jeunesse et des sports (Fonjep), et de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Recettes liées aux entrées payantes lors des Rencontres de septembre à la Cité des sciences,
- Versement à CUF des frais de gestion liés au suivi des fonds de solidarité et à l'hébergement de l'association « Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine »,
- Recettes diverses correspondant notamment au versement par l'Agence nationale de la recherche de la quote-part « Cifre », et à la part versée par les collectivités dans le cadre du fonds d'appui lié au DCOL,
- Recettes complémentaires liés à l'éligibilité des programmes clés en main Burkina Faso et Madagascar dans le cadre du dispositif clé en main de la DAECT

Du côté des **dépenses**, nous notons :

- La poursuite du travail de maintien voire réduction sur les frais de structure,
- Une augmentation programmée des frais de déplacement dus à l'organisation des événements programmés ces dernières années (effet de rattrapage)
- Une augmentation possible de la masse salariale si de nouvelles activités issues de nouveaux partenariats sont mises en oeuvre

**Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel, les élues et élus, et celles et ceux, nombreux, qui s'engagent, dans un contexte complexe, au service de Cités Unies France.**

## Résolutions proposées :

Le trésorier et la trésorière adjointe proposent au président de Cités Unies France de présenter à l'assemblée générale, pour ratification les trois résolutions suivantes :

1. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Issy les Moulineaux, le 23 mai 2023, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier, Jean-Claude Dardelet et de la trésorière adjointe, Flavie Boukhenoufa, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ; elle donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. »

2. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Issy les Moulineaux, le 23 mai 2023, sur proposition du trésorier, décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un excédent de 13 726 € au compte de « Report à nouveau ».

3. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Issy les Moulineaux, le 23 mai 2023, décide, pour 2024, de maintenir le barème de cotisations en l'état de l'année 2023 ».

Nous restons, Mesdames, Messieurs, à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous remercions pour votre attention et votre confiance.

**Jean-Claude Dardelet, trésorier**
**Flavie Boukhenoufa, trésorière adjointe**